

DELIBERATION N° CM _D_2025_018
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM

Séance du 8 avril 2025 à 20 heures

Convocation du 24 mars 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Mathieu BETTWY, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSSEN,
Maxime MISCHLER-RIEMER, Charles BOUHR.

Absents excusés : Maïté STEFFEN, Nathalie WENDLING, Monique ARTZ, Olivier DAULL.

Absent : Mickael GLATH.

Procurations:

- Maïté STEFFEN donne procuration à Agnès SCHNEIDER
- Monique ARTZ donne procuration à Brigitte WINSTEL

Stade Municipal

a. Remplacement de l'Eclairage du terrain de football

Monsieur le maire indique aux conseillers que pour des raisons d'économie d'énergie, il conviendrait de remplacer l'éclairage actuel par des phares à LED.
Il présente les devis des entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de remplacer l'éclairage du terrain par des phares à LED et de confier les travaux à la société **S2EI** pour un montant de **44 200.00 euros HT**.
- charge le maire à solliciter les subventions auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'aide au football amateur (FAFA) et de la Région Grand Est .
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A LA MAJORITE –**

POUR : 9 voix dont 1 Procuration

ABSTENTION : 2 voix dont 1 Procuration (Agnès SCHNEIDER *2)

b. Pose de portails

Monsieur le maire informe les conseillers que des travaux d'aménagement de clôture restent à réaliser. 2 portails sont à mettre en place dans la clôture et la main courante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de confier les travaux de pose des portails à la société **TECHNIC JARDINS** pour un montant de **11 627.16 euros HT**.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A LA MAJORITE –**

POUR : 9 voix dont 1 Procuration

ABSTENTION : 2 voix dont 1 Procuration (Agnès SCHNEIDER *2)

c. Remplacement de la régulation de la chaudière

Monsieur le maire informe les conseillers que la régulation de la chaudière est à remplacer.

Il présente les devis des entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de remplacer la régulation de la chaudière et de confier les travaux à la société **THERMI EXPERT** pour un montant de **1 235.04 euros HT**.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE – 11 voix POUR dont 2 Procurations**

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 8 avril 2025.

Le Maire,



Le secrétaire de séance